

- Des décisions ont été prises au dernier Copil sur la base du compte-rendu du Maître d'ouvrage **daté du jour même de la clôture de la concertation** et du rapport provisoire du Garant
- Le compte-rendu définitif du Maître d'ouvrage (M.O.) et le rapport définitif du Garant n'ont été portés à connaissance des acteurs qu'après que l'ait été celui du Copil.

Au premier examen, outre le non respect des procédures, les contenus des documents précités répondent insuffisamment, tant à vos propres instructions et celles de la CNDP qu'aux attentes des acteurs de la société civile qui se sont profondément impliqués dans la concertation.

Les organisations et associations signataires déplorent en effet que :

- dans le Compte rendu **du Maître d'ouvrage**, l'analyse des contributions soit pratiquement restreinte à leur traitement statistique, et cela au crible de **ses** propres critères ;
- le contenu des contributions, n'y soit, ni évoqué, ni moins encore analysé ;
- dans le Rapport **du Garant**, il ne soit nullement fait état
 - des refus du maître d'ouvrage de répondre aux demandes de communication, en temps voulu, de tracés et de données **cadastrées** nécessaires à la compréhension de ses projets et à la formulation de variantes
 - des comportements partisans des prestataires de service du M.O.

Les organisations et associations signataires, **qui se réfèrent, comme vous l'avez vous-même recommandé, à la Charte de la concertation en vigueur depuis février 2011, considèrent que nombre de ses recommandations n'ont pas été observées depuis, notamment en ce qui concerne l'articulation entre concertation et gouvernance (Article 5)**

- **ainsi, entre les Copils des 12 avril 2016 et du 8 février 2017, aucun Coter, pourtant "destiné à recueillir et faire remonter au Copil les observations, remarques, suggestions, etc., émises par l'ensemble de la société civile dans chaque département", n'a trouvé place depuis ceux de l'automne 2015 ;**
- **n'ont également pris place dans la concertation les groupes de travail géographiques et thématiques, pourtant prévus dans la charte de concertation et sollicités dans les Coter.**

Les organisations et associations signataires considèrent en outre qu'à ce stade, une telle approche

- est contraire à l'esprit de la concertation,
- elle prive les autorités décisionnelles, tant de réflexions nouvelles que d'informations capitales, pour des prises de décision d'importance décisive pour l'avenir, aussi bien du territoire que des transports, dans la Région Paca.

Les **xxxxx (xx)** confédérations, fédérations, collectifs d'associations, et associations, dont certaines avaient souscrit à la *déclaration commune* que nos trois organisations avaient formulée, le 4 octobre dernier à l'issue de la première phase de la présente concertation, témoignent une nouvelle fois que cette concertation, menée dans l'urgence par le porteur du projet, est loin de répondre à leurs attentes, et, pis encore, de satisfaire aux principes de démocratie participative que, vous-même et la CNDP, vous vous appliquez à instaurer et à mettre en œuvre.

Par leur déclaration commune, les organisations signataires appellent votre attention sur l'urgence de les faire appliquer par le Maître d'ouvrage, et tiennent à vous exprimer toute la confiance qu'elles attachent à la Commission que vous présidez.

P.J. liste des signataires éventuels